

Procès-verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL de VILLARD-SALLET

Séance du 12 MAI 2022

Le douze mai deux-mille vingt et un à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation adressée par Mr Le Maire, MESTRALLET Jean-Claude, le 03 mai 2022.

Présents : MM. MESTRALLET Jean-Claude, Aline MESTRALLET, Christophe ESQUENET, Sabine DIAS MAGALHAES, Caroline GUCHER, Nicolas COUTIER, Boban LECIC, Ronald VALLANT.

Absent :

La séance est ouverte à 19 H 30

Présence de 0 administré.

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance : Mme Aline MESTRALLET est désignée secrétaire par le conseil municipal et accepte les fonctions.

En début de séance le compte-rendu de la séance du 24 mars 2022 est approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

Rappel de l'ordre du jour :

- **Travaux :**
 - o Attribution du marché aménagement environnement du four et chemin de la Jettaz
 - o Avenant MO Réseaux secs
 - o Bilan appel d'offre enfouissement réseaux
- **Délibération territoire zéro chômeur (Cœur de Savoie)**
- **Délibération subvention espace Belledonne**
- **Délibération télétravail**
- **Adhésion projet « cœur de savoie vu du ciel »**
- **Délibération convention four + tarif**
- **Point urbanisme**
- **Questions et informations diverses**
 - o CR syndicat des eaux
 - o Avancement dossier « élagage à l'aplomb des routes communales »

I. TRAVAUX

- Attribution du marché aménagement environnement du four et chemin de la Jettaz (délibération n°1)

Le Maire indique avoir reçu 2 devis concernant l'aménagement paysager aux abords du four et chemin de la Jettaz, comme suit :

	EIFPAGE HT	SERTPR HT
CHEMIN DE LA JETTAZ	21 942.00 €	20 287.00 €
ABORDS DU FOUR	15 053.00 €	9 684.00 €
RESEAUX SECS		4 520.00 €
total	36 995.00 €	34 491.00 €

Après analyse par la commission d'appel d'offre, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Accepte** le devis de l'entreprise SER TPR à hauteur de 34 491€ HT
- **Autorise** le Maire à signer le devis et tous les documents relatifs à ce projet.

Les travaux sont prévus courant de la dernière semaine de mai 2022.

- Avenant MO Enfouissement des réseaux de l'église a la place Paul MASSET (délibération n°2)

Le Maire indique que le devis de MO signé le 10/09/2021 nécessite un avenant au vu du montant des travaux. Celui-ci s'élève à 12244.26€ HT soit + 14.46% (+ 1546.76€ HT).

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Accepte** l'avenant de l'entreprise ETI d'un montant de 12 244.26€ HT
- **Autorise** le Maire à signer l'avenant et tous les documents relatifs à ce projet.

➤ **Bilan appel d'offre enfouissement des réseaux**

Le Maire rappelle fin de publication de l'appel d'offre au 06/05/2022 à 12h. 9 offres ont été déposées sur la plateforme dont 4 offres pour le lot 1 « Terrassement, réseaux, enrobés » et 5 offres pour le lot 2 « Eclairage, Electricité, câblages ». La réunion d'ouverture des plis est fixée au 17/05/2022 à 19h15.

Les travaux sont prévus du 8 juillet au 20 août 2022.

II. Délibération territoire zéro chômeur (délibération n°3)

Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée est une expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée.

La loi du 14 décembre 2020 accorde le prolongement et l'extension de l'expérimentation TZCLD a au moins 50 nouveaux territoires, la Communauté de Communes Cœur de Savoie se porte candidate à l'habilitation avec le soutien des communes concernées.

Le territoire proposé pour la candidature concerne 21 communes de Cœur de Savoie sur les bassins du Val Gelon-La Rochette et de Chamoux. La commune de VILLARD-SALLET en fait partie.

L'objectif de l'expérimentation est de démontrer qu'il est possible à l'échelle d'un territoire limité, de proposer à toute personne au chômage de longue durée, un emploi à durée indéterminée et à temps choisi, sur la base de ses compétences dans le cadre d'une Entreprise à But d'Emploi dite EBE. Dans cette entreprise sont développées des activités utiles et non concurrentielles des emplois existants. Les activités proposées répondent aux besoins des habitants, des entreprises, des collectivités.

Dans cette expérimentation l'ensemble des acteurs du territoire sont réunis dans le Comité Local pour l'Emploi – CLE.

Considérant le cahier des charges de l'appel à projet de l'expérimentation contre le chômage de longue durée, paru en Juillet 2021 qui indique que le territoire candidat doit avoir une population d'approximativement 5000 à 10000 habitants soit un maximum de 400 personnes privées durablement d'emploi,

Considérant les éléments du diagnostic territorial sur l'accès à l'emploi et la précarité travaillé avec Pôle Emploi et le département,

Considérant que sur l'ensemble des 21 communes le nombre de personnes au chômage de longue durée (plus de 1 an) inscrites à Pôle Emploi est de 202 demandeurs d'emploi dont plus de la moitié sont des personnes au chômage de très longue durée (plus de 24 mois) dont le retour à l'emploi est plus difficile,

Considérant le recensement d'activités susceptibles d'être mises en œuvre par l'EBE,

Afin d'affirmer la volonté de coopération de la commune, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le soutien de la commune à la candidature du territoire du Val Gelon pour expérimenter TZCLD
- **S'ENGAGE** à prendre pleinement part à l'expérimentation en participant à la gouvernance du projet au sein du Comité Local pour l'Emploi CLE
- **S'ENGAGE** à :

- faciliter sa mise en œuvre en soutenant les actions de mobilisation et d'information vis-à-vis des personnes privées durablement d'emploi

- faciliter la création de l'Entreprise à But de l'Emploi sur le territoire du Val Gelon

III. Délibération cotisation 2022 espace Belledonne (délibération n°4)

Le maire rappelle le courrier de l'association Espace Belledonne et l'intervention de Jean-Francois DUC lors du dernier conseil municipal, concernant l'appel à cotisation au titre de l'année 2022.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Accepte** de payer la somme de 220.50€,
- **Autorise** le Maire à mandater cette somme.

IV. Délibération fixant les modalités de mise en œuvre du télétravail

Compte-tenu des échanges ce point sera débattu au prochain CM.

V. Délibération adhésion projet Cœur de Savoie vu du ciel (Délibération N°5)

Le maire indique avoir reçu un mail du 6 avril 2022 concernant le projet « Le Cœur de Savoie vu du ciel ». Celui-ci permettra à la commune de bénéficier d'un stock d'image aériennes moyennant la participation financière de 70€ HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Accepte d'adhérer au projet « Le Cœur de Savoie vu du ciel »
- Accepte de payer la somme de 70€ HT,
- Autorise le Maire à mandater cette somme.

VI. Délibération convention four et tarif (Délibération n°6)

Suite à l'ébauche travaillée par Nicolas COUTIER, la convention et le tarif ont fait l'objet d'une création au même titre que celle de la salle polyvalente.

Une participation pour le bois et pile du thermomètre d'un montant de **20 euros** est proposée.

Une caution est demandée à tout utilisateur associatif ou particulier. Le montant de la caution d'un montant de **1 500.00 euros** est proposé.

Nicolas COUTIER, Christophe ESQUENET et Ronald VALLANT sont les élus référents en charge de la gestion du four.

- **Accepte** la proposition des tarifs de location et caution du four communal
- **Accepte** l'application des tarifs au 12/05/2022

VII. Point urbanisme

Au 12 mai 2022 la commune a enregistré 0 permis de construire, 8 déclarations préalables, 1 transfert de permis délivré et 2 certificats d'urbanisme.

VIII. Informations et questions diverses

o Retour réunion syndicat des eaux

Le maire fait un retour sur la réunion du 28/03/2022. Le budget du syndicat a été approuvé à l'unanimité. Les tarifs en vigueur au 01/01/2022 sont les suivants ;

- 1.28 €/m³
- 50€ d'abonnement annuel

o Avancement dossier « élagage à l'aplomb des routes communales »

Afin de garantir la sécurité sur les voiries communales et de maintenir l'état de la chaussée, un relevé photos et cadastral est en cours d'élaboration. Aline MESTRALLET a en charge de mener à bien ce dossier.

A l'issue du travail réalisé en amont, l'ensemble des secteurs « à risques » (branches débordant sur la voirie, arbres penchant, ...) fera l'objet d'une information aux propriétaires. Une réunion d'échange avec les propriétaires concernés devra permettre d'avancer sur le mode opératoire (engagement du propriétaire à faire abattre par lui-même ou à ses frais). La sécurité publique étant l'affaire de tous.

o Délibération adhésion au groupement de commande d'achat d'électricité du SDES 2024- 2026 (Délibération n°7)

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2113-6 et suivants,

Vu le Code de l'Energie et notamment son article L. 331-1 et son article L. 337-7, modifié par la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ;

Vu la délibération du Bureau Syndical du SDES en date du 1 mars 2022 approuvant l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, dont le SDES est coordonnateur,

Considérant l'intérêt de la Commune de VILLARD-SALLET d'adhérer au groupement de commandes précité pour ses besoins propres en matière d'achat d'électricité et de services associés,
Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, laquelle est jointe en annexe des présentes,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente et approuvée 1er mars 2022 par le bureau syndical du SDES ;
- 2) Décide de l'adhésion de la Commune de VILLARD-SALLET au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés,
- 3) Autorise M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement et à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution en lien avec la présente délibération ;
- 4) Décide que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant. La participation financière de Commune de VILLARD-SALLET est fixée et révisée conformément à l'article 8 de la convention constitutive du groupement ;
- 5) Donne mandat au Président du SDES pour qu'il puisse collecter les données de consommation de chaque point de livraison et pour qu'il signe et notifie les marchés conclus dans le cadre du groupement de commandes dont la Commune de VILLARD-SALLET sera membre.

○ **Retours des représentants communaux sur les réunions de commissions, intercommunales, syndicats**

Commission économique Cœur de Savoie : Sabine DIAS

Projet territoire cœur de Savoie : Christophe ESQUENET et Nicolas COUTIER

SISARC : Jean-Claude MESTRALLET

Sibreca : Boban LECIC

○ **Fleurissement**

Caroline GUCHER est en charge de la réalisation du fleurissement. L'appel au volontariat pour la mise en place des jardinières s'organisera un samedi matin, clôturée par un petit déjeuner.

○ **Kermesse de l'école**

La fête de fin d'année de l'école est programmée la samedi 18 juin 2022 dans la cour de l'école en partenariat avec l'équipe enseignante, les parents d'élèves et le SIVU.

○ **Ciné plein air**

Comme chaque année, l'intercommunalité propose son aide financière aux communes désirant organiser le ciné plein air. 2 communes doivent s'associer, nous sommes dans l'attente du comité d'animation pour s'engager ou non.

○ **Cavalcade**

A l'occasion des 30 ans du jumelage entre ValGelon-La Rochette et Mömlingen la cavalcade se déroulera le 1 et 2 octobre 2022, avec l'élection de Miss Cavalcade. La commune s'engage pour cette manifestation et préparera un char.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 22h00.

Le Maire
Jean-Claude MESTRALLET

